

# Encadrement de l'instruction en famille: bis repetita à l'Assemblée

Paris, 1 juil. 2021 (AFP) -

Défense des droits de l'enfant ou atteinte à la liberté de l'enseignement: partisans et détracteurs d'un encadrement renforcé de l'instruction en famille se sont à nouveau opposés mercredi soir dans l'hémicycle de l'Assemblée.

"La base de ce que nous faisons, c'est non seulement la défense de la République, mais aussi des droits de l'enfant. Ne faisons pas semblant de ne pas voir cet enjeu-là", a plaidé le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer face à des opposants très mobilisés, lors de l'examen en nouvelle lecture du projet de loi contre le séparatisme.

Ce vaste texte prévoit dans son volet éducation un nouveau régime plus contraignant pour l'instruction en famille (IEF), la soumettant à une autorisation préalable de l'Etat, en lieu et place de la simple déclaration actuelle.

L'autorisation de l'IEF ne pourra être accordée que pour raison de santé, handicap, pratique artistique ou sportive, itinérance de la famille, éloignement d'un établissement, et aussi en cas de "situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif".

Aux yeux des élus LR, c'est remettre en cause "la liberté des parents sous prétexte de quelques dérives". Anne-Laure Blin notamment a critiqué "un affichage de la lutte contre l'islam radical".

Ancienne directrice d'école, Agnès Thill du groupe UDI est aussi montée au créneau contre une "violence" infligée aux familles, qui seront selon elle "obligées de confier à l'Etat" leur enfant dès l'âge de 3 ans.

Egalement remontés, mais pas pour les mêmes raisons, les députés PS ont aussi défendu des amendements de suppression de l'article litigieux, refusant "l'amalgame" entre IEF et radicalisation.

Le nouveau régime d'autorisation est contesté jusqu'au sein de la majorité, notamment mercredi soir par Jean-François Mbaye (LREM) qui a regretté que soit semé "le doute dans beaucoup de familles qui s'inquiètent".

"Il ne s'agit pas d'interdire l'IEF" mais de "regarder un problème en face": la montée en puissance de ce "phénomène de société", avec plus de 60.000 enfants désormais concernés, a répondu le ministre, qui "assume complètement d'aider l'école, l'école publique" et veut empêcher "l'endoctrinement d'enfants dès le plus jeune âge".

M. Blanquer a défendu la "position d'équilibre" trouvée en première lecture puis défaite par le Sénat à majorité de droite.

Les députés reprendront jeudi l'examen de dizaines d'amendements sur le sujet, le plus discuté du projet de loi.  
reb/ao

Afp le 01 juil. 21 à 00 23.